



Frémécourtoisie

www.fremecourt.fr



La lettre d'informations municipales de Frémécourt - N°13 - Juin 2011

EDITO

Le mois de juin est propice aux festivités.

Comme les années passées, notre village ne déroge pas à ses habitudes en vous proposant sa fête du village le 25 juin.

Dès 13h30, les parents d'élèves vous convient à la kermesse de l'école avec de nombreux stands, des animations pour les petits et les grands, le tirage de la Tombola et un point restauration où vous trouverez des gâteaux, des crêpes et des boissons.

Vers 21h00, ouverture de la soirée musicale organisée par le conseil municipal avec un orchestre.

Vers 23h00, allumage du traditionnel feu de la Saint Jean.

Cette année, en préambule à cette fête, nous vous proposons le 24 juin à partir de 20h30 à la salle polyvalente une soirée musicale avec le groupe "Entre Pote Factory" (rock des années 70/80, Cure, Téléphone, Beatles, Led Zeppelin, Clash...).
Votre conseil municipal



INFORMATIONS MUNICIPALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL VIOSNE

Travaux de la commune de Frémécourt réalisés : rue des Vieilles Vignes, Sente de Derrière les Murs, Sente des Vignes, Chemin de la Saussaie et rue de Cléry, soit une longueur de 1 723 mètres.

Le changement de la canalisation existante a été nécessaire pour trois raisons :

- manque de pression aux bornes à incendie
- fuites d'eau
- usure du matériel posé en 1956

L'étude préliminaire a été effectuée par la DDT en 2008. Trois entreprises ont effectué les travaux : SOBEA, SADE, pour la pose des canalisations, SFDE pour les branchements.

Les travaux ont commencé début mars. Il ne suffit pas de faire un trou et de poser les tuyaux.

Il faut tout d'abord couper la chaussée, creuser une tranchée de 1,1 m de profondeur, puis évacuer la terre et les cailloux.

Après ces opérations la pose des tuyaux est possible. La tranchée est rebouchée avec du sablon compact et de la grave ciment (quantité de sablon utilisée environ 1 700 m³).

La difficulté pour la pose des tuyaux est la présence des réseaux électriques, des canalisations de gaz, le tout-à-l'égout, les branchements existants et la présence de l'eau des sources. Une fois la pose réalisée, il est nécessaire de faire des essais d'étanchéité, de nettoyer et désinfecter les canalisations et de pratiquer des analyses avant la mise en service.

Pour mémoire il a été posé : 1 260 m de canalisation Ø 150, 220 m de Ø 100, 56 m de Ø 80, 187 m de Ø 60

Les travaux de pose de la canalisation ont été terminés le 20 mai. Il reste à effectuer le branchement de cette canalisation jusqu'aux compteurs existants (100 branchements et 700 m de tranchée).

Toutes les semaines un rendez-vous de chantier est organisé pour constater l'évolution des travaux et régler les problèmes posés.

Le coût de cette opération s'élève à 580 303,42 € HT dont 60% à la charge du Syndicat et 40% à la charge du Conseil Général.

Sources D. Bouilliant

TOUTES NOS JOIES ET TOUTES NOS PEINES

Naissances : Safa MESSAR le 15 mars 2011

Naël LEMARCHAND le 21 mars 2011

Jeanne MOAL, née le 1er juin 2011

Mariages : noces d'or de Mr et Mme Abel FERNANDEZ FERREIRA

AMÉNAGEMENT COMMUNAL

Des bancs vont prochainement être installés sur la commune. Deux bancs sont prévus aux abords du cimetière et un autre dans la rue des Petites Fontaines.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE ET À LA GARDERIE

Les nouveaux arrivant de Frémécourt, qui souhaitent que leurs enfants soient scolarisés à l'école du village, doivent s'inscrire auprès de la mairie dans les meilleurs délais.

REPAS DES AÎNÉS

Nous nous sommes retrouvés cette année avec nos Aînés pour un repas Cabaret au B'Art And Co de Marines. Cette journée a remporté un vif succès surtout avec les danseuses, les yeux n'étaient pas assez grands et l'ambiance en était sublimée. Nous espérons que cela a enchanté tout le monde et nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine.

Nous allons organiser le 25 Septembre 2011 une visite à Bruges. Nous vous distribuerons les plaquettes très bientôt. La date limite d'inscription est fixée au 10 juillet. Nous espérons que vous serez nombreux pour cette sortie.
L'équipe du CCAS.



SÉCHERESSE : RESTRICTIONS D'EAU



Dans les bassins versants Vexin et Plaine de France et Parisis où les seuils d'alerte ont été franchis, les restrictions sont les suivantes :

- Le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, etc) et pour les organismes liés à la sécurité ;
 - L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des espaces sportifs de toute nature, des terrains de golf, des jardins potagers est interdit entre 10h et 20h ;
 - Le lavage des voies et trottoirs, le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux est limité au strict nécessaire ;
 - L'irrigation des grandes cultures sera interdite entre 10h et 18h par prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement ou par forage ;
 - Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf pour les chantiers en cours ;
- Il est demandé à tous les Valdoisiens d'adopter un comportement responsable afin de limiter leur consommation d'eau.

INFORMATIONS PRATIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le calendrier des nouveaux jours de collecte des déchets ménagers qui est entré en vigueur le 06 juin dernier. Voici un rappel de ces jours de collecte :

- les ordures ménagères, une fois par semaine le JEUDI (sortir vos poubelles la veille au soir) ;
- les emballages et journaux/magazines (bacs jaune et bleu), tous les 15 jours en semaine impaire le VENDREDI ;
- le verre (bac vert), tous les 15 jours en semaine paire le VENDREDI.

Pour info : • la semaine débutant le 06 juin est une semaine impaire (N° 23), donc bacs jaune et bleu à sortir.
• la semaine suivante (N° 24) sortir le bac vert.

Le ramassage des bacs jaunes étant donc réalisé tous les 15 jours, nous vous conseillons de compacter vos emballages et bouteilles plastiques pour gagner de la place ! Quand au bac vert, qui sera collecté également tous les 15 jours, et étant donné sa capacité, peut-être vous faudra-t-il réduire vos consommations de boissons ?

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS :

La prochaine collecte des objets encombrants est fixée au jeudi 13 octobre 2011.

IDÉES DE SORTIES

1100^e ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE NORMANDIE



A l'occasion du 1100^e anniversaire du traité de Normandie conclu en 911 entre le viking Rollon et le roi Charles III, la commune de Saint-Clair-sur-Epte organise le dimanche 19 juin diverses manifestations. Au programme : reconstitution de la vie d'un village viking, marche historique entre La Roche-Guyon et Saint-Clair-sur-Epte, scène de la conclusion du traité, restauration avec viandes cuites à la broche sur place, etc).

MANIFESTATIONS DU VEXIN

Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur les différentes manifestations du Vexin auprès de :

- **La Maison du Parc Naturel Régional du Vexin Français** - 95 450 Théméricourt
Accueil : 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11 - Informations touristiques : 0810 16 40 45 (prix appel local) - Site Web : www.parc-naturel-vexin.fr
- **de l'Office de Tourisme du Val de Viosne** - 1, rue de la Croix des Vignes - 95640 Marines
Téléphone/ Fax : 01 30 39 68 84 - Site Web : www.ot-valdeviosne.fr

BROCANTES, FOIRES À TOUT ET AUTRES MANIFESTATIONS DU VEXIN ET ALENTOUR :

Epiais-Rhus : 12 juin	Marines : 12 juin	Mongeroult : 12 juin
Commeny : 13 juin	Avernes : 19 juin	Sagy : 19 juin (fête de la Jeep)
Cléry-en-Vexin : 26 juin	Vetheuil : 26 juin	Chaussy : 03 juillet

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|---|
| • Mardi : de 16h00 à 18h00 | • Mercredi : de 16h00 à 18h00 | • Jeudi : de 10h00 à 12h00 |
| • Vendredi : de 10h00 à 12h00 | • Samedi : de 11h00 à 12h00 | • M ^{me} le Maire reçoit sur rendez-vous |
- Mairie de Frémécourt - Rue du Four - 95830 Frémécourt - Tél. : 01 34 66 62 84 - Fax : 01 34 66 64 15**
Email : mairiefremecourt@orange.fr - Site : www.fremecourt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Tout contrevenant engage sa propre responsabilité